

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00152
Numéro SIREN : 392 318 945
Nom ou dénomination : A.I.M. - AUTO INDUSTRIE MERIC

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2021 sous le numéro de dépôt 3911

Rapport du Commissaire à la transformation

**SARL AUTO INDUSTRIE MERIC
34, boulevard Maréchal Leclerc
07200 AUBENAS**

Transformation de SARL en SAS

Rapport du commissaire à la transformation de la société AUTO INDUSTRIE MERIC Société à responsabilité limitée en Société par actions simplifiée

**SARL AUTO INDUSTRIE MERIC
34, boulevard Maréchal Leclerc
07200 AUBENAS
392 318 945 RCS AUBENAS**

A l'unanimité des associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce et par décision unanime en date du 28 juillet 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- ✦ de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- ✦ de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La dernière situation arrêtée au 30 juin 2021, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait apparaître :

- ✦ un chiffre d'affaires de 1 707 926 € ;
- ✦ des achats de marchandises et de matières premières de 1 068 056 € ;
- ✦ les autres achats et charges externes sont de 199 886 € ;
- ✦ des impôts et taxes pour un montant de 12 335 €
- ✦ les salaires et traitements pour un montant de 240 062 € ;
- ✦ le résultat d'exploitation est de 174 725 € ;
- ✦ le résultat financier de 120 222 € ;
- ✦ le résultat net après impôts est de 295 949 € ;
- ✦ le montant des capitaux propres est de 1 620 407 € pour un capital de 100 000 € et total de bilan de 2 237 383 €.
- ✦ Les disponibilités et valeurs mobilières de placement se montent à 577 613 €.

A la lueur des soldes intermédiaires de gestion et du bilan de l'entreprise, quelques remarques s'imposent :

L'endettement de la société est nul et le besoin en fonds de roulement essentiellement constitué par un stock de 866 K€ est réalisé sur fonds propres. La trésorerie est donc élevée et constante.

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2021 semble en progression assez sensible par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice complet 31 décembre 2020. Quant à la marge brute, elle se maintient à un niveau strictement identique.

En conclusion, la société fait état d'une solidité financière certaine. Les indicateurs financiers se sont améliorés.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

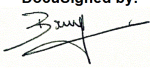
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons par ailleurs pas été informés d'avantage particulier.

A Aubenas, le 31 août 2021

SORGEAUDIT
Benjamin BRUNY
Commissaire à la transformation

DocuSigned by:

F4B896C6990B413...